

« LA FORME SUR ORDONNANCE »



DÉFINITION

DAPAP signifie Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique Adaptée.

Ce dispositif conseille et accompagne les personnes atteintes de maladies chroniques, vers une pratique d'activité physique régulière et adaptée dans une démarche de traitement non médicamenteux.



Les effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé sont aujourd'hui démontrés et reconnus.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

- Les enfants et adultes porteurs de maladies chroniques en affection longue durée.
- Les enfants et adultes présentant au moins un des facteurs de risques suivants : hypertension artérielle (HTA), dyslipidémie, surcharge pondérale et obésité.
- Les personnes âgées de plus de 70 ans repérées fragiles, adressées par un professionnel de santé.

QU'EST-CE QUE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ?

C'est une activité physique ou sportive encadrée, sécurisée, progressive, régulière, adaptée à l'état de santé et aux limitations fonctionnelles des personnes auxquelles elle s'adresse. Elle se distingue des actes de rééducation.



CDOS
DRÔME



Le CDOS 26 a été nommé porteur du DAPAP par l'ARS et la DRJSCS.



EN PRATIQUE



LES ÉTAPES :

- **1** - Prendre rendez-vous avec son médecin traitant. Il vous prescrit une activité physique physique selon votre santé.
- **2** - Appeler le DAPAP au 04.75.75.47.53. Vous avez un rendez-vous pour une mesure des capacités physiques et un entretien afin de déterminer l'activité physique la plus adaptée.
- **3** - Vous êtes orientés vers une activité physique répondant à votre prescription et prenant en compte vos envies et vos possibilités.
- **4** - Un suivi régulier est effectué pendant deux ans par le professionnel du DAPAP qui en informe votre médecin si vous le souhaitez.

LES AVANTAGES DU DAPAP POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Le DAPAP permet de recenser l'offre d'activité physique adaptée présente sur le territoire :
Annuaire des lieux de pratique Sport-Santé Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.annuaire-sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr/>



Il renforce les liens entre les professionnels de santé, les structures sanitaires, médico-sociales et sociales et celles qui proposent des activités physiques adaptées.



Il garantit au patient une prise en charge par des encadrants formés et reconnus.

Le CDOS 26 est à votre disposition
par téléphone au 04 75 75 47 53
ou par mail à l'adresse cdos26@mbsport.fr
site : <https://drome.franceolympique.com/>

Des aides financières peuvent
être prévues selon le profil de
la personne et l'organisation
de la structure qui l'accueille.



CDOS
DRÔME



Cdos Drôme



@cdosdrome



CDOS26